

**Examen canadien de reconnaissance visant
l'inscription des sages-femmes**

Rapport technique 2006-2007

Préparé par : Wendy Martin et Sharon Mendes-Barnett

Pour le Consortium canadien des ordres de sages-femmes

Septembre 2007

Table des matières

Introduction	1
Format de l'examen	1
Aperçu de l'historique de l'examen	1
Comité de l'examen	2
Confidentialité et sécurité	3
Normes de l'examen	3
Élaboration de l'examen.....	4
Compétences canadiennes pour les sages-femmes	4
Plan directeur de l'ECRSF	5
Rédaction des questions.....	5
Projet pilote	7
Validation	8
Traduction	8
Établissement de la note de passage	9
Politiques et procédures.....	10
Administration de l'examen	11
Aperçu.....	11
Notation.....	11
Analyse statistique	12
Rapports	13
Références pour l'élaboration de l'examen	14
Références pour la pratique sage-femme	17
Annexe A : Plan directeur pour l'examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes.....	I
Annexe B: Compétences canadiennes pour les sages-femmes	II
Annexe C: Liste des participantes ayant pris part à l'élaboration de l'examen	III
Annexe D : Mandat du Comité de l'examen	IV

Introduction

Chaque province et territoire est responsable de s'assurer que toutes les candidates à l'inscription comme sages-femmes atteignent un niveau acceptable de compétence avant de commencer à exercer au Canada. Ce niveau de compétence est mesuré, en partie, par l'Examen canadien de reconnaissance visant l'inscription des sages-femmes (ECRSF).

L'ECRSF est un examen écrit national qui a été élaboré pour évaluer les candidates à l'inscription en pratique sage-femme formées à l'étranger et au Canada afin de s'assurer qu'elles satisfont aux normes de compétence de base établies dans les *Compétences canadiennes pour les sages-femmes*. Son but est de veiller à ce que les sages-femmes qui s'inscrivent soient des praticiennes compétentes et sûres offrant une norme de soins uniforme à l'échelle du Canada.

Format de l'examen

L'examen comprend entre 210 et 230 questions à choix multiple. La majorité des questions de l'examen sont basées sur une histoire de cas. Les questions d'examen sont tirées de la banque de données de l'ECRSF conformément au *Plan directeur de l'ECRSF* (annexe A). Le contenu de l'examen est basé sur le document *Compétences canadiennes pour les sages-femmes* (annexe B). Pour représenter l'éventail des soins qu'une sage-femme canadienne devrait être en mesure de fournir, un peu plus de la moitié des questions porteront sur un scénario basé dans un milieu non hospitalier, tandis que le reste des questions sera basé sur un scénario basé dans un milieu hospitalier. Un peu plus de la moitié des questions représenteront des situations normales en pratique sage-femme, tandis que le reste des questions sera lié à des situations anormales.

Aperçu de l'historique de l'examen

En 2003, le Consortium canadien des ordres de sages-femmes a lancé le projet sur une Stratégie nationale d'évaluation (SNE) de la pratique sage-femme financé par RHDC, une initiative visant à déterminer la meilleure stratégie pour évaluer les

compétences et les habiletés des sages-femmes formées à l'étranger présentant une demande d'inscription au Canada. La recherche liée à la SNE a donné lieu à des consultations auprès d'un vaste éventail d'intervenants. Un de ses résultats était une directive claire visant à créer un examen national d'inscription en vue d'assurer une évaluation uniforme de la compétence des sages-femmes à exercer au Canada. L'élaboration initiale de l'examen a eu lieu en 2005 et en 2006. Les participants qui ont pris part à l'élaboration de l'examen sont indiqués à l'annexe C. L'élaboration de l'examen a été dirigée par le comité de l'examen (aussi connu sous le nom de comité directeur du projet SNE) avec le soutien et l'orientation de la coordonnatrice du projet SNE et de l'organisme Assessment Strategies Inc. Plus de 45 spécialistes dans le domaine (en majorité des sages-femmes en exercice) ont participé directement aux activités d'élaboration décrites ci-dessous dans le présent rapport. Cela représente environ 8 % des sages-femmes inscrites au Canada.

L'examen a d'abord été offert à des candidates formées à l'étranger dans certaines provinces en mai et en septembre 2006. En 2007, l'examen a de nouveau été offert à des candidates formées à l'étranger en mai et en septembre. L'examen de 2007 a été administré dans trois provinces : la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Manitoba. À partir de 2008, l'examen sera requis aux fins d'inscription au Canada, à la fois pour les diplômées du Canada et les candidates formées à l'étranger dans toutes les provinces et les territoires où la législation le permet.

Comité de l'examen

À l'origine, le comité de l'examen était le comité directeur SNE. Il comprend des représentants des organismes de réglementation de la pratique sage-femme dans cinq provinces qui évaluent les candidates aux fins d'inscription directement. (Les Territoires du Nord-Ouest acceptent les candidates à l'inscription qui ont été évaluées dans d'autres provinces réglementées du Canada.) Les membres du comité ont été nommés par leur organisme de réglementation provincial et travaillent en étroite collaboration depuis 2003. Le comité relève du CCOSF où toutes les décisions importantes sont prises, parfois après avoir effectué des consultations formelles auprès des bureaux et

des conseils dans chaque organisme de réglementation. Le comité a fourni une orientation à la coordonnatrice du projet et à Assessment Strategies Inc. Il a un pouvoir de décision pour les questions liées aux détails de l'élaboration de l'examen et à sa mise en œuvre. Le comité est actuellement régi par le mandat du Comité de l'examen (annexe D) aux fins de surveillance de l'ECRSF.

Confidentialité et sécurité

L'examen et tous les documents connexes sont protégés par la loi sur le droit d'auteur. Des mesures rigoureuses étaient en place tout au long de l'élaboration de l'examen pour protéger l'examen avant, pendant et après son administration. Tous ceux ayant accès au matériel d'examen (p. ex. les rédactrices de questions, les participantes au projet pilote et d'autres intervenants) ont dû signer des affidavits de non-divulgence. Le matériel d'examen a été conservé sous clé et/ou protégé par mot de passe en tout temps lorsqu'il n'était pas utilisé. Des mesures de sécurité additionnelles ont été utilisées lors de l'administration et de la notation de l'examen afin d'assurer sa protection.

Normes de l'examen

L'élaboration de l'ECRSF a été orientée par des travaux de recherche sur les normes de l'examen et l'examen subséquent respecte dans la mesure du possible les normes d'examen généralement reconnues. Ces normes se retrouvent dans des ressources comme *Standards for educational and psychological testing; Development, Administration, Scoring, and Reporting of Credentialing Examinations*; et *Principles of Fairness: An Examination Guide for Credentialing Boards*. Les documents de référence spécifiques consultés lors de l'élaboration de l'ECRSF et comme ressources pour le contenu lié à la pratique sage-femme sont mentionnés dans la section Référence du présent document.

Élaboration de l'examen

Compétences canadiennes pour les sages-femmes

Les normes dictent qu'un examen d'accréditation doit être basé sur des compétences clairement définies qui respectent le but de l'examen. Conformément à cette exigence, le comité de l'examen a commencé l'élaboration de l'examen en 2004 avec la création d'un document qui décrit les connaissances et les compétences attendues d'une nouvelle sage-femme au Canada.

La première étape de ce processus a pris la forme d'une analyse comparative des documents de compétence provinciaux, qui a permis de produire une feuille de calcul fournissant une comparaison détaillée des compétences. La version préliminaire du document *Compétences canadiennes pour les sages-femmes* a ensuite été créée en fonction des compétences communes. Un comité de travail de 12 personnes, composé de représentantes du CCOSF et d'établissements d'enseignement en pratique sage-femme dans 6 provinces ont examiné ces documents en détail lors d'une réunion en personne d'une journée à Calgary, en Alberta. Bien que le groupe ait été animé principalement en anglais, une interprétation chuchotée était disponible et la traduction française a aussi été revue. De nombreuses révisions ont été apportées aux versions anglaise et française à la suite de la rétroaction fournie lors de la réunion et cette version révisée a été distribuée au groupe de travail aux fins de confirmation. Les représentantes du CCOSF et des membres du bureau/conseil de chaque organisme de réglementation en pratique sage-femme ont ensuite fourni leurs commentaires. Après plusieurs autres versions, le document final a été approuvé en mai 2005.

En effectuant ce travail, il est devenu clair que la pratique sage-femme à l'échelle du Canada avait de nombreux buts et objectifs communs. En fait, le groupe a relevé seulement une liste restreinte des compétences nécessaires dans seulement une ou certaines des provinces. Cette liste a été appelée « compétences avancées » puisque celles-ci étaient requises dans des régions précises. On a confirmé que le modèle de base de la pratique sage-femme était le même à travers le pays. Par conséquent, les

Compétences canadiennes pour les sages-femmes approuvées comprennent une brève description du modèle de la pratique sage-femme au Canada, ainsi que la liste détaillée des compétences requises pour assurer une pratique sûre.

Plan directeur de l'ECRSF

Il est essentiel que le format et le contenu d'un examen d'accréditation soient normalisés. Assessment Strategies Inc. (ASI), un cabinet d'experts-conseils réputé en matière d'élaboration d'examens, a été engagé à contrat pour coordonner l'élaboration de l'examen, y compris l'élaboration du *Plan directeur de l'ECRSF*. Une enquête écrite envoyée aux membres du comité de l'examen a permis à ASI de déterminer l'importance relative de chaque compétence, de sorte que le plan directeur puisse définir le nombre de questions lié à chaque compétence. Plusieurs téléconférences avec le comité de l'examen ont été organisées pour discuter et mettre au point les résultats de l'enquête et prendre des décisions concernant la structure de l'examen (p. ex., type de questions, longueur de l'examen), les questions contextuelles (p. ex., le fait que les milieux hospitalier et non hospitalier devraient être inclus) et les normes à utiliser (p. ex., mesure métrique). Le plan directeur de l'examen subséquent, approuvé en juin 2005, a fourni une description détaillée de l'ECRSF.

Rédaction des questions

Dans le but d'élaborer le plus grand nombre de questions possibles pour l'ECRSF (questions accompagnées d'une bonne réponse et de distracteurs), on a demandé aux organismes de réglementation et aux établissements d'enseignement s'ils pouvaient fournir des questions issues des examens provinciaux que l'ECRSF remplacerait. Le CCOSF, l'Ordre des sages-femmes de l'Ontario et le MHDC de l'Alberta ont fourni leurs examens écrits PEAE. Assessment Strategies Inc a coordonné et facilité le processus de révision et de création des questions dans le cadre de deux ateliers de rédaction des questions. La première étape a consisté à faire correspondre toutes les questions issues des examens antérieurs aux compétences. Cette tâche a été effectuée par une sage-femme expérimentée ayant reçu une formation et une

orientation d'ASI. Par la suite, les ateliers de rédaction des questions ont été organisés. La recherche démontre que pour avoir un examen vraiment bilingue, il est préférable de créer les questions dans les deux langues, plutôt que de créer des questions dans une langue et de les faire traduire ensuite. Par conséquent, un atelier a eu lieu en anglais, et un autre en français. Les participantes ont été sélectionnées par les organismes de réglementation provinciaux en fonction des critères suivants : nombre d'années d'expérience et type d'expérience au Canada, connaissance des normes provinciales, expérience antérieure en rédaction ou notation d'examens et capacité à travailler efficacement au sein d'une équipe. Les équipes responsables de la rédaction des questions comprenaient des participantes du plus grand nombre de provinces et de territoires possible et assuraient un équilibre en termes d'expérience et de perspectives.

L'atelier initial en anglais a eu lieu en août 2005 à Ottawa, en Ontario, et comprenait cinq sages-femmes expérimentées exerçant leur profession dans quatre provinces. Cet atelier de cinq jours a débuté par une formation offerte par le personnel d'ASI sur le processus lié à la rédaction des questions, ainsi que par des conseils sur la façon de créer de bonnes questions d'examen. Les participantes ont commencé par réviser les « anciennes » questions en s'assurant que chaque question était mise à jour, concise et pertinente dans toutes les provinces et territoires, en plus de satisfaire aux normes de l'ECRSF et de faire référence à deux sources de référence appropriées (p. ex., manuel sur la pratique sage-femme). Les derniers jours de cet atelier ont été consacrés à la rédaction des nouvelles questions. Les participantes ont rédigé et révisé les questions de façon indépendante, puis les ont révisées ensemble pour les mettre au point. L'atelier a permis d'obtenir 128 questions possibles pour l'ECRSF.

L'atelier initial en français a eu lieu en octobre 2005 à Laval, au Québec. Cinq sages-femmes issues de deux provinces y ont participé. Cet atelier de trois jours a été facilité par ASI et a porté sur la création de nouvelles questions. L'atelier a débuté par une formation et a été suivie de la rédaction des questions sur une base individuelle et de la révision en groupe de chaque question. Il a été difficile de trouver des manuels de référence appropriés en français de sorte qu'on a demandé aux participantes d'en consulter au moins un en français et un en anglais (à moins que deux manuels de référence en français soient à portée de la main). Comme pour l'atelier en anglais, les

questions devaient tenir compte de la pratique actuelle à l'échelle du Canada et être conformes aux normes prescrites dans le plan directeur de l'ECRSF et par le facilitateur d'ASI. Quarante-sept questions ont été élaborées dans le cadre de cet atelier.

En février 2007, deux ateliers en personne ont été organisés dans le but de créer de nouvelles questions pour l'ECRSF. Il y a eu un atelier en anglais et un en français. Les ateliers se sont déroulés pendant deux journées complètes. Six sages-femmes en exercice ont participé à chaque atelier. Les participantes représentaient un groupe diversifié de candidates :

- les candidates venaient de l'ensemble du Canada (3 de la C.-B., 1 de l'Alberta, 2 du Manitoba, 1 de l'Ontario et 5 du Québec);
- elles ont reçu leur formation par l'entremise de programmes exigeant ou n'exigeant pas une formation préalable en sciences infirmières, ainsi que de programmes de stages;
- elles ont suivi leur formation au Canada, en France, en Suisse, en Tunisie, en Belgique, au R.-U. et aux É.-U.
- elles ont été inscrites par l'entremise du PEAE, reçu leur diplôme d'un programme canadien approuvé ou par l'entremise des processus d'inscription initiaux;
- il s'agissait de praticiennes très expérimentées et de praticiennes relativement nouvelles.

La coordonnatrice du projet SNE (anglophone) a facilité la séance en anglais. Pour veiller à ce qu'il n'y ait aucun problème linguistique lors de la séance en français, le membre du Comité d'examen qui venait du Québec a servi de co-facilitatrice.

Projet pilote

En raison du nombre restreint de participantes possibles au projet pilote de l'examen, ASI a recommandé un projet pilote qualitatif, plutôt que quantitatif, pour cet examen. En plus d'être plus valable que l'interprétation de statistiques d'un projet pilote comportant un nombre restreint de participantes, il permettait d'obtenir des

commentaires détaillés sur chaque question. Un affichage a été distribué aux sages-femmes inscrites dans toutes les provinces réglementées afin que vingt bénévoles participent au projet pilote, moyennant une petite rétribution. Plus que vingt manifestations d'intérêt ont été reçues. Le comité a sélectionné vingt candidates qui, réunies, assuraient un équilibre en termes de types d'expérience en pratique sage-femme (p. ex., en milieu rural/éloigné, urbain), de formation (p. ex., formées à l'étranger, formées au Canada), d'expérience à titre de sage-femme et de langue maternelle. De plus, le comité s'est assuré d'avoir le plus grand nombre de participantes ayant de l'expérience en matière d'élaboration/de notation que possible et que chaque province réglementée soit bien représentée.

Dix-huit participantes ont pris part au projet pilote lié à l'examen en novembre 2005 à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Ce projet pilote a eu lieu en anglais et toutes les questions qui avaient été élaborées en français ont été traduites en anglais par l'équipe de traducteurs professionnels d'ASI en vue de ce projet pilote. Le projet pilote a été organisé par ASI et facilité par la coordonnatrice du projet SNE. Il y a eu deux séances d'une durée de quatre heures chacune.

Chaque participante a revu la moitié des quelque 250 questions disponibles pour l'ECRSF. Les participantes devaient répondre à chaque question sans faire référence à la clé de correction, puis revoir la clé de correction et fournir des commentaires écrits sur chaque question concernant sa clarté, sa pertinence et son exactitude. Les participantes devaient veiller à ce que la question représente la pratique actuelle dans leur collectivité et province ou territoire. Après le projet pilote, la rétroaction écrite a été intégrée dans la base de données d'examens LXR-Test par le personnel d'ASI en vue de la réunion de validation.

Validation

Une réunion en personne du comité de l'examen s'est déroulée en anglais en novembre 2005. D'une durée de quatre jours, la réunion visait à examiner la rétroaction liée au projet pilote de l'examen et à confirmer les questions d'examen. Cette « réunion de validation » a été facilitée par un membre du personnel d'ASI et visait à examiner toutes les questions et à les réviser au besoin.

Une séance de dix heures a été organisée en mars 2007 dans le but de valider chaque nouvelle question d'examen de l'ECRSF. Le processus a été planifié et facilité par Wendy Martin, la coordonnatrice du projet. La validation des questions s'est déroulée par l'entremise d'une conférence sur le Web. Le processus de validation comprenait des membres du comité qui ont veillé à ce que chacune des nouvelles questions soit appropriée pour l'ensemble des provinces et des territoires du Canada, qu'elle était pertinente à la compétence sélectionnée et qu'elle se lisait clairement. Cinq membres du comité de l'examen ont participé à ce processus, représentant la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario et le Québec. Trois des membres étaient des sages-femmes en exercice et tous les membres participaient à la réglementation de la pratique sage-femme. Chaque question a été revue et discutée. Des révisions ont été apportées aux questions et aux références, le cas échéant. Certaines questions ont été désignées comme devant faire l'objet de révisions plus importantes à une date ultérieure.

Traduction

L'équipe de traducteurs professionnels d'ASI a traduit les questions de 2005 en français. Pour s'assurer de l'exactitude du langage lié à la pratique sage-femme utilisé dans la traduction, une équipe de deux sages-femmes bilingues a ensuite revu chaque question en détail dans le cadre d'une réunion en personne de trois jours à Ottawa, en Ontario. Cette séance a été organisée et facilitée par le personnel et les traducteurs d'ASI.

En mars 2007, toutes les questions d'examen qui avaient été rédigées en français à l'origine ont été traduites de façon professionnelle en anglais pour les besoins des processus de validation et d'établissement d'une note de passage. Après ces séances, toutes les questions finales ont été traduites en français. Tous les traducteurs étaient agréés et expérimentés.

Une séance d'une journée a été organisée en avril 2007 dans le but de réviser la traduction finale. Deux sages-femmes bilingues ont d'abord examiné en détail les

traductions puis participé à une réunion de vérification de la traduction avec la traductrice et une facilitatrice. Cette équipe de quatre membres a révisé chaque question à tour de rôle pour veiller à ce que chaque question ait la même signification dans les deux langues. De plus, des traductions ont été obtenues des divers documents requis pour chaque étape du processus de rédaction des questions.

Établissement de la note de passage

Il est essentiel que l'établissement de la note de passage pour l'examen d'accréditation soit analysé minutieusement afin de déterminer le niveau de compétences et de connaissances requises pour assurer une pratique sage-femme de base sans risques. Pour y parvenir, l'établissement d'une note de passage a été organisé et facilité par la coordonnatrice du projet SNE. Sur recommandation d'ASI et après avoir effectué d'autres travaux de recherche, la méthode Angoff a été utilisée.

En 2005, six participantes issues de quatre provinces ont participé à cet atelier de quatre jours qui a eu lieu à Winnipeg, au Manitoba. En raison des limites de financement, les participantes comprenaient des membres du comité de l'examen issues de quatre provinces (qui se rencontraient aussi pour d'autres raisons) ainsi que deux sages-femmes locales expérimentées. Les participantes ont révisé chaque question d'examen pour estimer la probabilité qu'une candidate à l'inscription la comprenne bien. Plusieurs « rondes » ont assuré que le groupe prenne en compte tous les aspects (p. ex., la fréquence d'utilisation de la compétence, le type de langage utilisé dans les questions, la qualité des distracteurs, etc.). Une note de passage provisoire a été établie à la suite de cet atelier. Le groupe a également confirmé que la note de passage de l'ECRSF se situerait entre 70 et 80 %. Une téléconférence de suivi avec le comité de l'examen a été organisée pour examiner les statistiques liées aux questions après la première séance d'examen et des révisions ont été apportées, le cas échéant.

La méthode Angoff a de nouveau été utilisée en mars 2007. Le processus a été planifié et facilité par Wendy Martin, la coordonnatrice du projet. Une séance de six heures a été organisée pour déterminer une note standard pour chaque nouvelle

question de la banque. Cette façon de faire a permis d'établir une note de passage appropriée pour les nouveaux formulaires d'examen. Cinq membres du comité de l'examen ont participé. Les membres du comité avaient tous reçu une formation de sage-femme et avaient travaillé comme sage-femme au Canada. Elles venaient de cinq provinces canadiennes, y compris des régions de langue anglaise et française. Quatre exerçaient la profession de sage-femme; les deux autres s'investissaient dans le milieu de la pratique sage-femme, bien qu'elles n'exerçaient pas la profession à l'heure actuelle. Toutes les nouvelles questions ont été révisées et une note Angoff leur a été attribuée.

Politiques et procédures

La coordonnatrice du projet SNE a effectué une recherche afin de déterminer les politiques et les procédures qui pourraient le mieux protéger la sécurité de l'examen, assurer l'efficacité de l'examen et s'avérer les plus équitables pour les candidates passant l'examen. D'après cette recherche, la coordonnatrice a élaboré les politiques, les procédures, les manuels et les formulaires aux fins d'examen par les membres du comité de l'examen et d'autres intervenants pertinents. Ce processus a permis de créer les documents suivants, disponibles en anglais et en français, qui décrivent les politiques et les procédures approuvées :

- Fiches de renseignements à l'intention des candidates affichées sur le site Web (et disponibles sous format PDF aux candidates).
- Manuel du ou de la surveillant(e) et formulaires connexes.
- Guide à l'intention des correctrices et formulaires connexes (non requis pour l'administration de l'examen de septembre 2007).

Administration de l'examen pour 2007

Aperçu

Au total, 24 candidates de la C.-B., de l'Alberta et du Manitoba ont subi l'ECRSF en 2007. Toutes les candidates étaient des sages-femmes formées à l'étranger qui participaient à des processus provinciaux PEAE. L'ECRSF a été administré sous format papier à 13 candidates le 8 mai 2007 et à 11 candidates le 12 septembre 2007. Une candidate a tiré avantage de l'option visant à passer son examen dans une autre province.

L'administration a été gérée par la coordonnatrice du projet SNE et appuyée par le personnel du CCOSF. Au total, 15 des 24 candidates qui ont subi l'ECRSF en 2007 se situaient à l'intérieur de la fourchette de passage.

En raison des différences sur le plan des formats et des questions de l'examen administré en mai et en septembre, les résultats des séances sont liés à des échelles différentes et ne peuvent pas être combinés à des fins d'analyse statistique. La variation des questions fait qu'il est impossible d'établir des liens à des fins de comparaison à l'heure actuelle. Toute tentative de le faire entraînerait des statistiques faussées et des interprétations incorrectes. Le Consortium prendra des mesures pour veiller à ce qu'à l'avenir l'examen soit conçu de sorte que les résultats obtenus pour l'ensemble des examens administrés puissent avoir une échelle commune. En établissant la comparaison des résultats de cette manière, le Consortium pourra suivre les résultats des examens au fil du temps, calculer des statistiques exactes, combiner des résultats à travers le temps et surveiller les changements.

Notation

Pour la séance de mai, 168 questions d'examen à choix multiple ont été notées deux fois à la main par le personnel administratif du CMM et du CCOSF. Les notes ont

été entrées manuellement dans la base de données LXR-Test question par question. Ce système s'assurait qu'aucune erreur ne soit effectuée.

En mai, 59 questions à court développement ont été notées deux fois à la main par des sages-femmes expérimentées qui avaient suivi une orientation sur les procédures et les normes de notation particulières liées à l'ECRSF. Après la notation indépendante, une téléconférence des correctrices, facilitée par la coordonnatrice du projet SNE, a eu lieu afin de revoir chaque question pour laquelle une note différente avait été attribuée par les correctrices.

La séance de septembre comportait 216 questions d'examen à choix multiple. Les questions d'examen ont été notées à la main par deux membres de l'équipe d'examen du CCOSF ainsi qu'à l'aide d'un lecteur optique de copies d'examen compatible au logiciel LXR-Test. Les résultats obtenus par l'utilisation de ces deux méthodes ont été appariés aux fins d'exactitude puis ont été transférés automatiquement des feuilles à bulles dans le logiciel LXR -Test.

Analyse statistique

Les statistiques fondées sur les résultats de la séance d'examen de mai ont été générées par le logiciel LXR-Test. Les statistiques descriptives de l'examen générées comprenaient : les notes les plus élevées et les plus basses, la note moyenne, le nombre de candidates ayant réussi ou échoué tout l'examen et chaque sous-section, l'écart-type, une mesure de l'uniformité interne (fiabilité) et un sommaire des schémas de réponse de la candidate.

Dans le but d'assurer l'exactitude de l'analyse et de l'interprétation statistiques pour un faible nombre de notes obtenues (N=11), les statistiques basées sur les notes obtenues lors de la séance de septembre ont été calculées à la main avec l'aide du SPSS. Certaines des statistiques ont été générées automatiquement par le logiciel LXR-Test. Les statistiques descriptives de l'examen comprenaient les notes les plus élevées et les plus basses, la note moyenne, le nombre de candidates ayant réussi ou échoué tout l'examen et chaque sous-section, l'écart-type, une mesure de l'uniformité interne (fiabilité) et un sommaire des schémas de réponse de la candidate. Les

analyses exploratoires comprenaient l'identification des notes discordantes et une analyse des distracteurs, effectuées dans le but de déterminer les schémas de réponse aberrants.

Des téléconférences du comité de l'examen ont eu lieu afin de revoir les statistiques, en s'attardant particulièrement aux statistiques liées aux questions. En mai, seize questions ont été désignées comme étant aberrantes et requérant des révisions. Aucune des questions n'a été désignée comme aberrante au point de devoir être éliminée de la banque d'examen. En revanche, il a été noté que six des questions ne pouvaient pas être incluses dans la notation. À ce titre, ces questions ont été éliminées et les résultats des examens ont été recalculés. En septembre, sept questions ont été désignées comme devant être révisées. Bien que des suggestions d'apporter des changements mineurs aux questions aient été effectuées, aucune des questions n'était suffisamment préoccupante pour être retirée de la banque d'examen ou de l'examen.

Rapports

Les rapports de l'ECRSF sont transmis aux organismes de réglementation provinciaux, comme toute correspondance avec les candidates, par l'entremise de leur organisme de réglementation provincial. Les organismes de réglementation ont reçu des rapports sur les notes finales pour leur province ou territoire, y compris : leur réussite ou leur échec et les secteurs pour lesquels elles avaient mal répondu aux questions ainsi que des comparaisons sommaires à d'autres candidates de cette séance (sans identifier le nom des candidates). Les candidates ont reçu des rapports indiquant leur réussite ou leur échec et une rétroaction générale des secteurs pour lesquels elles avaient bien ou mal répondu aux questions par rapport aux catégories de compétences (p. ex., soins périnataux, nouveau-né, etc.).